



## DISPOSITIF

# Préparation à l'examen de Cadre supérieur de santé paramédical

L'accès à cette préparation ne nécessite pas de passer un test d'orientation préalable.

👉 Le dispositif proposé ci-dessous correspond à un format mixte (alternance de temps de formation en présentiel et à distance), toutefois celui-ci pourrait être réaménagé dans un format tout à distance si les conditions sanitaires l'exigeaient.

<b>Apport de connaissances</b>	<b>Apprendre en autonomie</b> <i>Apprendre à apprendre – ressources à distance</i> <i>Présentation de la note de cadrage de l'épreuve</i> <i>Présentation de la plateforme Formadist</i> <b>Présentiel : 6 h / 1 jour</b> <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b>  <b>Culture territoriale</b> <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b> <b>Distanciel : 27 h / 4,5 jours</b>
<b>Epreuve d'admission</b>	<b>Entretien avec le jury</b> <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b> <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b>
<b>Total jours</b>	<b>Présentiel : 5 jours</b> <b>Distanciel : 5,5 jours</b>

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.  
L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même auprès du centre de gestion organisateur.